Publication électronique : le 27 Octobre 2026

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 149-1 et suivants et D 149-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021-256 du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Jean-Claude Leroy,

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie approuvé par l'assemblée plénière du 7 octobre 2024,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 13 janvier 2025 relatif à la composition nominative du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

Considérant :

- La proposition faite par le Président du Conseil régional Hauts-de-France par courrier du 3 septembre 2024 de désigner monsieur Olivier Engrand en qualité de membre titulaire de la formation commune des personnes âgées et des personnes en situation de handicap représentant l'autorité organisatrice des transports au sein du 4ème collège représentant des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté ;

- la décision de la CFTC du 24 décembre 2024 de désigner madame Karine Descharles en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 1er collège représentant les organisations syndicales représentatives au niveau national et du 3ème collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés et de la formation spécialisée des personnes en situation de handicap au sein du 3ème collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

- la décision de l'APREVA du 17 janvier 2025 de désigner monsieur Christophe Debal pour remplacer monsieur Pierre Bara en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 3ème collège représentant les organisations d'employeurs, de professionnels et les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

- la décision de la CFDT du 4 février 2025 de désigner monsieur Arnaud Flament pour remplacer Monsieur Olivier Sauvage en qualité de membre suppléant de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 1er collège représentant les organisations syndicales représentatives au niveau national et monsieur Olivier Sauvage pour remplacer monsieur Grégory Lagneau en qualité de membre suppléant des deux formations spécialisées des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein du 3ème collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

- La proposition de l'association SourdMédia du 6 août 2025 de désigner madame Isabelle Roussel en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée des personnes en situation de handicap au sein du 1er collège représentant les familles et les proches aidants ;

- La décision de l'association « Générations mouvement. Les ainés ruraux » du 28 octobre 2025 de désigner madame Yvonne Manson pour remplacer monsieur Jean Paul Gomel en qualité de suppléant de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 1er collège représentant les familles et les proches aidants ;

- La décision de l'association « aide à domicile en milieu rural (ADMR) du 6 novembre 2025 de désigner monsieur Eric Giroutx pour remplacer monsieur André Olivier en qualité de suppléant de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 3ème collège représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux ;

- La décision de l'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) du 29 décembre 2025 de désigner madame Camille BOSC pour remplacer madame Tiphaine Guiffault en qualité de suppléante de la formation spécialisée des personnes en situation de handicap au sein du 3ème collège représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux ;

- La décision de la CFE CGC du 26 mars 2026 de désigner madame Elisabeth Hanslik pour remplacer monsieur Jean-Pierre Loth en qualité de suppléant de la formation spécialisée des personnes âgées du 1er collège représentant les organisations syndicales représentatives au niveau national ;

- La décision de la CFE CGC du 26 mars 2026 de désigner monsieur Alain Treutenaere pour remplacer madame Elisabeth Hanslik en qualité de suppléant des deux formations spécialisées des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein du 3ème collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

- La décision de la FSU du 27 mars 2026 de désigner monsieur Dominique Lamirand pour remplacer monsieur Christian Champiré en qualité de titulaire de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 1er collège représentant les organisations syndicales siégeant au Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ;

- La décision de l'APREVA du 10 avril 2026 de désigner monsieur Eric D'Alançon pour remplacer monsieur Christophe Debal en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée des personnes âgées au sein du 3ème collège représentant les organisations d'employeurs, de professionnels et les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- La décision de la CPAM de l'Artois du 5 mai 2026 de désigner monsieur Gérald Lestoquoy pour remplacer madame Patricia Bigaillon en qualité de titulaire et madame Cathy Giraud pour remplacer madame Sophie Janiszewski en qualité de suppléante des 2 formations spécialisées des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein du 2ème collège représentant les institutions ;

- La décision de la CPAM de la Côte d'Opale du 13 mai 2026 de désigner monsieur Olivier Marquis pour remplacer monsieur Olivier Simon en qualité de suppléant des 2 formations spécialisées des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein du 2ème collège représentant les institutions ;

- La décision de la CPAM de la Côte d'Opale du 19 juin 2026 de désigner monsieur Laurent Daens pour remplacer madame Dominique Mortreux en qualité de titulaire des 2 formations spécialisées des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein du 2ème collège représentant les institutions ;

- La décision de la CARSAT du 25 juin 2026 de désigner madame Isabelle Lecerf pour remplacer monsieur Alain Treutenaere en qualité de titulaire de la formation spécialisée des personnes âgées et de la formation spécialisée des personnes en situation de handicap au sein du 2ème collège représentant les institutions.

Le Président du Conseil départemental,

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté du 13 janvier 2025 relatif à la composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est modifié pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 6 octobre 2027.

Article 2 :

A l'article 2 *« formation spécialisée pour les personnes âgées »* sont modifiés les renseignements suivants :

- Pour le premier collège des représentants des usagers retraités, des personnes âgées, de leurs familles et proches aidants :

2.1.a concernant les représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants :

Sur désignation de l'association « Générations mouvement. Les Ainés Ruraux » :

Madame Yvonne Manson remplace Monsieur Jean Paul Gomel en qualité de membre suppléant.

2.1.b concernant les représentants des personnes retraitées désignées sur propositions des organisations syndicales :

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail :

Monsieur Arnaud Flament remplace Monsieur Olivier Sauvage en qualité de membre suppléant.

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Général des Cadres

Madame Elisabeth Hanslik remplace monsieur Jean-Pierre Loth en qualité de suppléant.

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens :

Madame Karine Descharles est nommée en qualité de titulaire.

2.1.c concernant les représentants des personnes retraitées désignées sur propositions des organisations syndicales siégeant au Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge :

Sur désignation de la Fédération Syndicale Unitaire :

Monsieur Dominique Lamirand remplace monsieur Christian Champiré.

2.2.f concernant les représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie

Sur désignation de la CARSAT :

Madame Isabelle Lecerf remplace monsieur Alain Treutenaere en qualité de titulaire.

Sur désignation de la CPAM de l'Artois :

Monsieur Gérald Lestoquoy remplace madame Patricia Bigaillon en qualité de titulaire et madame Cathy Giraud remplace madame Sophie Janiszewski en qualité de suppléante.

Sur désignation de la CPAM de la Côte d'Opale :

Monsieur Laurent Daens remplace madame Dominique Mortreux en qualité de titulaire et monsieur Olivier Marquis remplace monsieur Olivier Simon en qualité de suppléant.

- <u>Pour le troisième collège des représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées :</u>

2.3.a concernant les représentants des organisations syndicales représentatives de salariés :

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail :

Monsieur Olivier Sauvage remplace monsieur Grégory Lagneau en qualité de membre suppléant.

Sur *désignation de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Général des Cadres*

Monsieur Alain Treutenaere remplace madame Elisabeth Hanslik en qualité de suppléant

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens :

Madame Karine Descharles est nommée en qualité de titulaire.

2.3.b concernant les représentants des organisations représentants les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissement et de services sociaux et médico-sociaux :

Sur désignation d'APREVA :

Monsieur Eric d'Alançon remplace monsieur Christophe Debal qui remplaçait monsieur Pierre Bara en qualité de membre titulaire.

Sur désignation de l'ADMR :

Monsieur Eric Giroutx remplace monsieur André Olivier en qualité de membre suppléant.

Article 3 :

A l'article 3 *« formation spécialisée relative aux personnes handicapées »* sont modifiés les renseignements suivants :

- Pour le premier collège des représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants :

3.1 concernant les représentants des personnes handicapées, leurs familles et leurs proches aidants :

Sur désignation de l'association SourdMédia :

Madame Isabelle Roussel est nommée en qualité de titulaire

- Pour le deuxième collège des représentant des institutions :

3.2.h concernant les représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie :

Sur désignation de la CARSAT :

Madame Isabelle Lecerf remplace monsieur Alain Treutenaere en qualité de titulaire.

Sur désignation de la CPAM de l'Artois :

Monsieur Gérald Lestoquoy remplace madame Patricia Bigaillon en qualité de titulaire et madame Cathy Giraud remplace madame Sophie Janiszewski en qualité de suppléante.

Sur désignation de la CPAM de la Côte d'Opale :

Monsieur Laurent Daens remplace Madame Dominique Mortreux en qualité de titulaire et Olivier Marquis remplace monsieur Olivier Simon en qualité de suppléant.

- Pour le troisième collège des représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées :

3.3.a concernant les organisations syndicales représentatives de salariés :
Sur désignation de de la Confédération Française Démocratique du Travail :

Monsieur Olivier Sauvage remplace monsieur Grégory Lagneau en qualité de membre suppléant.

Sur *désignation de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Général des Cadres*

Monsieur Alain Treutenaere remplace madame Elisabeth Hanslik en qualité de suppléant.

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens :

Madame Karine Descharles est nommée en qualité de titulaire.

3.3.b concernant les organisations représentants des organisations d'employeurs, de professionnels et de gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux :

Sur désignation de l'EPDAHAA :

Madame Camille Bosc remplace Tiphaine Guiffault en qualité de membre suppléant.

- Pour le quatrième collège des représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté ou intervenant dans le domaine de la compétence du conseil commun aux deux formations spécialisées :

4.a concernant le représentant des autorités organisatrices de transports :

Sur désignation du Président du Conseil régional :

Monsieur Olivier Engrand est nommé en qualité de titulaire.

Article 4 :

Les autres dispositions de l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 13 janvier 2025 susvisé demeurent inchangées.

ARRAS, le 05 OCT. 2026

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY